

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 53 (1961)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'expansion économique continue  
**Autor:** Roland, Claude  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-385188>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

visiter au moins une fois cette grande présentation unique des innombrables produits de l'industrie et de l'artisanat. On parle beaucoup de recherche scientifique et technique. La Foire de Bâle témoigne avec éloquence de l'effort fourni par de grandes entreprises qui savent bien en définitive que le renouvellement et l'adaptation de leur production aux besoins toujours en mouvement du marché est la condition même de leur prospérité. Mais il est évident que le problème général ne saurait être résolu uniquement par l'effort particulier de certaines entreprises aux moyens suffisants pour financer la recherche. Le problème est d'étendre cet effort à l'ensemble de l'industrie et de l'artisanat.

Ces tâches dépassent évidemment les objectifs de la Foire de Bâle. Présenter la synthèse de notre effort productif aux innombrables acheteurs étrangers et suisses qui visitent la foire, tel est le but pratique.

Plus de 2300 exposants de toutes les régions du pays présentent leurs produits à la Foire suisse d'échantillons de 1961. Le spectacle en vaut la peine.

## L'expansion économique continue

Par *Claude Roland*

Du 146<sup>e</sup> rapport de la Commission de recherches économiques, paru en supplément de la *Vie économique* de février 1961, nous tirons quelques informations d'intérêt général.

La poussée conjoncturelle s'est maintenue pratiquement dans tous les domaines autres que l'agriculture. Un ralentissement de la progression s'est toutefois manifesté.

On retiendra spécialement le passage concernant la persistante augmentation des investissements dans les installations et les équipements qui a encore été accélérée par la création de nouveaux emplacements de travail pour la main-d'œuvre supplémentaire: « Comme les installations de production disponibles avaient déjà été mises totalement à contribution l'année précédente, la plus grande partie des nouvelles forces de travail ne put être employée que grâce à un agrandissement des capacités de production. L'obligation de procéder à des investissements de rationalisation fut encore renforcée par la tendance à la réduction des horaires de travail et par l'augmentation des taux de salaire. L'importance des investissements s'est manifestée dans la forte importation des machines, dans le niveau élevé des avances bancaires et dans l'accroissement persistant du nombre des projets de construction de fabriques. En revanche, l'augmentation du nombre des logements récemment terminés au cours du trimestre par rapport à la même

période de l'année précédente s'est réduite à 12%, alors qu'elle était de 30% pour l'ensemble de l'année. Les nouvelles autorisations de construire n'ont plus qu'atteint tout juste les proportions fort importantes de l'année précédente. Leur nombre n'en est pas moins considérablement supérieur encore à celui des logements terminés. »

Il est possible, en effet, que la réduction des horaires de travail et même l'augmentation des taux des salaires aient pu jouer un certain rôle dans l'accroissement des investissements de rationalisation. Mais il est fort probable que l'élément déterminant de cette évolution fut encore et toujours le manque chronique de main-d'œuvre. Il est assez curieux que la Commission de recherches économiques, dans le passage susmentionné, se soit attachée spécialement à deux éléments mineurs plutôt que d'insister sur l'élément majeur auquel elle n'a même pas fait allusion.

Signalons en passant que, selon le résultat définitif de l'enquête officielle sur la vendange, celle-ci a atteint le record du siècle avec 1 104 113 hl de vin pour une surface viticole de 12 310 ha (12 350 ha en 1959 et 13 273 ha en 1954), ce qui donne un rendement de 91,3 hl à l'hectare, contre 58,2 hl en moyenne des années 1950 à 1959.

Quant à la situation de l'emploi dans l'industrie, elle s'est encore améliorée au cours du quatrième trimestre de l'année 1960 pour atteindre elle aussi un nouveau record. L'indice d'occupation des ouvriers s'établissait alors à 135 (base 100 au troisième trimestre de 1949), soit à un niveau supérieur de 0,9% à celui du trimestre précédent et de 6,8% à celui de la période correspondante de 1959. La Commission de recherches économiques mentionne à ce propos la pénurie chronique de main-d'œuvre, qui a parfois fortement freiné le nouvel essor de l'emploi. L'effectif global des ouvriers de fabrique s'est élevé à 673 000 au terme de la période.

Calculée en moyenne des divers échelons, la durée hebdomadaire du travail s'est abaissée à 45,8 contre 46 le trimestre précédent et 46,6 heures un an auparavant.

Voici un tableau intéressant qui témoigne avec éloquence du succès enregistré par les organisations syndicales en matière de réduction de la durée du travail :

*Répartition des ouvriers entre les divers échelons de la durée du travail en fin de trimestre (en pour-cent)*

Heures	4 <sup>e</sup> trimestre de 1959	3 <sup>e</sup> trimestre de 1960	4 <sup>e</sup> trimestre de 1960
Moins de 40 . . . . .	1,5	1,4	1,5
40 à moins de 44 . . . . .	5,8	6,2	6,8
44 à moins de 46 . . . . .	13,2	43,5	50,8
46 à moins de 48 . . . . .	63,4	33,5	26,5
48 . . . . .	8,5	5,9	5,8
Plus de 48 à 52 . . . . .	5,7	7,4	6,4
Plus de 52 . . . . .	1,9	2,1	2,2

Le rapport enregistre une progression annuelle au cours du quatrième trimestre de 1960 de la construction de logements dans les 42 villes soumises à l'enquête. 5372 nouveaux logements ont été construits, soit 561 ou 12% de plus qu'un an auparavant. En revanche, il est regrettable d'avoir à constater que le nombre des autorisations de bâtir diminue toujours, alors que la demande s'accroît sans cesse. On a délivré en effet 5989 permis, soit 15% de moins qu'en 1959.

Bien que l'augmentation du nombre des projets ait été plus faible que celle de l'année précédente, le nombre des logements en construction a passé de 20 500 à la fin de 1959 à 23 000 l'année suivante. Les cinq grandes villes ont dénombré 12 600 logements en construction (11 300 en 1959) et les trente-sept autres villes 10 700 (9200).

Alors que Zurich signale une baisse légère du nombre des permis de construire égal à 2%, cette baisse atteint plus de la moitié à Berne et un sixième à Bâle. En revanche, notons avec satisfaction une progression d'un bon tiers à Genève et d'environ un cinquième à Lausanne.

Si le nombre des projets s'est réduit en comparaison de l'année précédente, le nombre des logements en construction a passé de 20 500 à la fin de 1959, à 23 300 un an plus tard. Les cinq grandes villes ont dénombré 12 600 logements en construction (11 300 en 1959) et les autres trente-sept villes 10 700 (9200).

L'afflux constant et progressif de main-d'œuvre étrangère en Suisse demande évidemment un effort d'une beaucoup plus grande envergure pour arriver à normaliser quelque peu le marché du logement.

Le recensement des logements vacants au 1<sup>er</sup> décembre 1960 dans quarante-quatre villes corrobore cette assertion. Les logements vacants représentaient en effet en moyenne 0,27% de l'ensemble des habitations, contre 0,13% un an auparavant et 0,10% le 1<sup>er</sup> décembre 1958. La proportion est de 0,06% pour les cinq grandes villes (0,04% l'année précédente) et de 0,58% pour les autres cités (0,26%). On est encore loin de la marge normale de 1,5% de logements vacants que préconisaient naguère encore les autorités fédérales et même de leurs prétentions réduites à 1% plus tard. On sait d'ailleurs qu'un professeur éminent de l'Université de Genève prétendait qu'une marge de 4% de logements était nécessaire pour considérer la situation comme normale.

En revanche, la construction industrielle poursuit sa courbe ascendante d'une façon beaucoup plus impressionnante. L'inspection des fabriques examina 915 projets de construction, contre 690 un an auparavant, ce qui représente un accroissement de 33%. Le nombre des projets d'agrandissement des locaux a dépassé le niveau de 1959 de quelque 47% et même d'environ 91% quant au cubage, précise le rapport de la Commission de recherches économiques. Dans l'en-

semble de l'exercice 1960, l'inspection des fabriques a examiné 3366 projets de construction, soit 860 ou 34% de plus que l'année précédente. Les projets liés à un agrandissement des locaux ont augmenté simultanément de 22% et même de 38% quant au cubage.

Il est fort probable que si la construction des logements se développait au même rythme que la construction industrielle, les craintes du mouvement syndical quant à l'assouplissement prématuré du contrôle des loyers s'atténueraient considérablement. Dans l'état actuel, il paraît toujours nécessaire de protéger les locataires dans les grandes villes par des mesures de contrôle efficaces.

Dans le chapitre consacré au marché de l'emploi et aux salaires, le rapport constate un accroissement du nombre des chômeurs complets inscrits pour un emploi auprès des offices de travail de 439 à 1697 en cours d'exercice, ce qui signifie une progression de 1258 unités, contre 1912 l'année précédente et 4214 deux ans auparavant. Le nombre des chômeurs complets inscrits pour un emploi en décembre 1959 est encore descendu en dessous du niveau le plus bas enregistré en cette période de l'année pour 1959. Il témoigne de la persistance réjouissante de la bonne conjoncture économique.

Quant à la proportion des ouvriers qui bénéficièrent d'une augmentation de salaire durant le quatrième trimestre de l'année dernière, elle a passé à 26,1% pour 17,2% le trimestre précédent, et le relèvement moyen des salaires majorés s'est accru de 3,9% à 4,6%. Là encore, l'activité syndicale se manifeste de façon tangible.

Il est évident que les abonnés de la *Vie économique* ont intérêt à lire l'ensemble de ce 146<sup>e</sup> rapport de la Commission de recherches économiques paru dans le numéro de février de cette publication, qui donne une excellente vue d'ensemble de l'évolution non seulement dans notre pays, mais dans le monde entier.

## Aménagement national du territoire

En date du 14 mars, l'Union syndicale suisse, se référant à un entretien qu'elle eut avec le conseiller fédéral von Moos, chef du Département de justice et police, lui présentait les observations suivantes concernant l'aménagement du territoire national:

### *1. Points de jonction avec les routes nationales*

La loi sur les routes nationales confère à la Confédération la compétence de déterminer les points de jonction. Cependant, aux termes de l'article 13, les cantons doivent être consultés. Nous craignons cependant que le développement croissant des petites et moyennes agglomérations n'entraîne une augmentation du nombre des demandes visant à créer des points de jonction. L'octroi de toute